



PROCES VERBAL
N° 38/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le mercredi 19 juin à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

Etait absent :

- Mohmed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre N°300/CPMP/SI reçue le 13 juin 2013, demandant la non objection sur la décision de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la construction de route Mederdra-R'Kiz.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision rendant infructueux l'appel d'offres relatif à la construction de la route Mederdra-Rkiz.

2°-Examen de la lettre N°309/CPMP/SI reçue le 17 juin 2013, demandant l'approbation du DAO des travaux de construction des bureaux et résidences des Walis et des sièges des délégations régionales du MHAUT.

Décision

Ce point est reporté pour les compléments d'informations suivants :

- le CPT
- le CPS
- le DQE
- le BPU
- les plans
- Estimation budgétaire

3°/-*Examen* de la lettre N°199/CPMP/SI reçue le 17 juin 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant au marché pour le diagnostic institutionnel des communes de la Wilaya du Gorgol.

Décision

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP autorise la passation dudit projet d'avenant sans incidence financière.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

4°/-*Examen* de la lettre N°110/CMSEF reçue le 17 juin 2013, demandant l'approbation du projet de marché passé par entente directe pour le carénage du bateau ELHAWATT au profil de l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime des Pêches.

Décision

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP autorise la passation dudit projet de marché passé par entente directe avec la société Mashraf pour un montant de 13.734.814 ouguiya TTC et un délai d'exécution d'un (01) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SNDE

5°/-*Examen* de la lettre N°441/CPMP/SNDE reçue le 09 juin 2013, demandant l'approbation des rapports d'évaluation des manifestations d'intérêts relatives :

1. au recrutement de consultants pour la réalisation d'études d'AEP des villes de Kiffa et Guerou à partir de Foug Gleita ;
2. au contrôle des travaux de pose de la conduite DN 700 entre carrefour Madrid et pôle de Toujounine.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP :

1. *approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt et la liste restreinte qui en découle sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*
2. *reporte ce point pour complément d'informations (voir annexe).*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

6°/-*Examen* de la lettre N°341/CPMP/SR reçue le 16 juin 2013, demandant l'approbation de l'avenant n°1 au marché 33/CPMP/SRSA/2012 relatif à la construction de 7 parcs de vaccination et le transfert de deux parcs de vaccination (Legouissi et Lebheir).

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la passation dudit avenant.

7°/-*Examen* de la lettre N°349/CPMP/SR reçue le 18 juin 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à :

1. l'acquisition de véhicules ;
2. l'acquisition et l'installation de matériel de laboratoire et produits chimiques ;

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP :

1. *approuve le projet de marché relatif à la fourniture de véhicules, à passer avec la COMPAGNIE GENERALE D'AUTOMOBILE pour un montant de 109.440.000 UM TTC et TVA et un délai d'exécution immédiat.*
1. *Approuve le projet de marché relatif à la fourniture de matériel et produits chimiques au profit du laboratoire d'analyse de Foum Gueita, à passer avec le groupement Ets Med El Hafed O Ahmed Nouh/WAGTECH PROJECTS LTD pour un montant de 161.695.803,36 UM TTC et TVA et un délai d'exécution de trois (03) mois.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

8°-Examen de la lettre N°301/CPMP/SS reçue le 10 juin 2013, demandant l'approbation du projet de marché par entente directe relatif à la formation à la formation de 300 promoteurs PME.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec le bureau BUMEC pour un montant de 23.988.800 UM HTT et un délai d'exécution de six 06 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

9°-Examen de la lettre N°314/CPMP/SS reçue le 18 juin 2013, demandant l'approbation et autorisation de lancement des DAO relatifs à l'acquisition :

1. de 18 ambulances et de 03 véhicules 4X4 ;
2. de 18 ambulances.

Décision

Ces points sont reportés pour la prise en considération des observations de la CNCMP.

10°-Examen de la lettre N°309/CPMP/SS reçue le 17 juin 2013, demandant l'approbation de la demande de remise des pénalités de retard à l'Ets Abdellahi Hamza attributaire du marché de 20 motos TT.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la remise de pénalité de retard à l'Ets Abdellahi Hamza.



COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

11°-Examen de la lettre N°217/CPMP/SACC reçue le 16 juin 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative à l'assistance technique et formation des structures issues de la réforme des marchés publics.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

12°-Examen de la lettre N°122/CPMP/SsouV reçue le 16 juin 2013, demandant l'approbation du projet de marché par entente direct pour l'acquisition de tenues de cérémonie et de travail pour les Walis et les Hakems.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissements et précisions à apporter au rapport spécial motivant le recours à la procédure d'entente directe.

13°-Examen de la lettre N°214/CPMP/SACC reçue le 13 juin 2013, demandant l'approbation du DOAR relatif à la fourniture d'équipements TV pour radio Coran.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas, eu égard aux textes en vigueur, le recours à la procédure dérogatoire d'appel d'offres restreint. Toutefois la CNCMP n'a pas d'objection à l'ouverture d'un appel d'offres ouvert.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les membres du Comité Permanent

Brahim Ould Hamed

Raïfa Mint Kassim

Yacoub Ould Haïbetly

Ciré Amadou